

COMMUNIQUÉ

Résultat de la consultation locale et réaction d'Agnès Bourgeois, maire de Rezé

Ce dimanche 2 octobre 2022, les Rezéennes et Rezéens ont donné leur avis, à propos du renforcement de la présence humaine dans l'espace public, et donc le recrutement de nouveaux agents. Ils ont répondu à la question : « pour ou contre la création d'une police municipale à Rezé ? ». C'est le oui qui l'a emporté avec 71,85 % des suffrages.

Réaction d'Agnès Bourgeois, maire de Rezé.

« La politique de tranquillité publique est une priorité du mandat. Dès notre arrivée, nous avons lancé la conférence citoyenne autour de ce sujet. Elles et ils ont réfléchi à des solutions et fait des préconisations aux élus le 16 décembre 2021 lors du conseil municipal. Leur travail nous a permis d'irriguer notre stratégie qui a été présentée au conseil municipal du 19 mai dernier, en même temps que la réponse de la Ville à cette conférence citoyenne. Concernant la création d'une police municipale de proximité, les membres de la conférence citoyenne n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur cette question. Au sein de la municipalité nous avons fait le choix, en respectant nos engagements, de soumettre à l'avis des habitantes et des habitants, la pertinence de la création d'une police municipale.

Ce dimanche 2 octobre, cette première consultation locale pour Rezé s'est tenue, dans un contexte difficile : avec un taux de participation très faible sur les dernières élections (élections présidentielles en avril et élections législatives en juin dernier). Malgré tout, les Rezéennes et les Rezéens se sont aujourd'hui déplacés : le taux de participation s'élève à 20,08 %, soit un votant sur cinq. Je salue leur implication citoyenne à travers ce geste.

Les Rézennes et Rézeens se sont donc exprimés dans les urnes, et c'est le « oui » qui l'emporte avec 71,85 % des suffrages.

La municipalité de Rezé va respecter ce choix et l'appliquer. Ainsi huit agents seront recrutés : six policiers municipaux maximum, un ASVP et un médiateur supplémentaire.

La Ville prend ici et aujourd'hui sa part dans sa réponse à l'insécurité et à la cohésion sociale. Les incidents constatés la nuit relèvent de la police nationale. Néanmoins, la présence humaine, assurée par des agents municipaux, sera renforcée dans les lieux les plus fréquentés, dans tous les quartiers, jusqu'à 20h et les week-ends lors d'événements. Si elle est nécessaire, nous assumerons une action répressive. Malgré tout, le dialogue sera toujours privilégié.

La police municipale luttera contre toutes les incivilités, appliquera des sanctions et ne sera pas armée. Elle s'inscrit dans une logique de prévention, de médiation et d'accompagnement. Ses missions relèveront des compétences de police du maire.

Aucune majorité municipale n'est allée aussi loin sur cette question.

Je tiens néanmoins à rappeler que les collectivités ne peuvent pas tout faire, la sécurité est une prérogative de l'Etat. C'est aussi une question de services publics : ceux de l'éducation nationale, de la santé, de la justice sont démantelés par le gouvernement. Ce qui crée des situations catastrophiques. Au-delà du problème de la police municipale ou nationale, l'inégalité sociale fait le terreau de cette violence. Et pour pouvoir lutter contre, il faut des moyens, notamment humains. L'Etat doit l'entendre. », conclut Agnès Bourgeois, maire de Rezé.

Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 42 59 – 06 69 55 66 33 - charlotte.seignard@mairie-reze.fr
@VilleReze 